

# **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **du mardi 14 avril 2015 à 20h30**

*Article L2121-25 et R.121.9 du Code Général des Collectivités Territoriales*

- **MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :**

**Présents** : M. Laurent BADONE, M. Jean-Pierre BETEND, Mme Chrystel BURNIER, M. Gilbert COLLINI, M. Jean-Marc DESVIGNES, M. Christophe FOURNIER, Mme Véronique FOURNIER-MAQUIN, Mme Emilie JALLE-DUPONT, M. Florent LAMOISSIERE, Mme Patricia PASSERAT, Mme Christiane PERILLAT-CHARLAZ et Didier POULAT.

**Excusés** : Mmes Jacqueline LODS (procuration Gilbert COLLINI) et Mme Anne-Sophie PESSAY (Procuration Christiane PERILLAT CHARLAZ),

**Absente** : Mme Marie-Hélène ANGELLOZ-NICOUD

**CITOYENS D'HONNEUR :**

**Excusée** : Denis SCAPS, Marine LACHENAL

**Présents** : Mme Anne-Marie MAILLARD, MM. Thierry BALLANFAT, Hubert PASSERAT

Mme Chrystel BURNIER, désignée par le Conseil, prend place au bureau en qualité de secrétaire.

Mme Anne-Marie MAILLARD prend la parole : Elle souhaite un développement du village qui conserve les traditions et précise qu'il serait important que la commune soutienne l'équipe liturgique du village.

Il est procédé au tirage au sort des 7 prochains citoyens d'honneur.

Les personnes tirées au sort sont : Mesdames Valérie DEGRANSART, Christelle MAISTRE et Messieurs Charles FESTINI, Marie-Thérèse MOUTHON, Cyril LAPRAYE, Daniel PESSAY, Philippe MAQUIN.

\*\*\*\*\*

### **1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL**

Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal : à l'unanimité

### **2) VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIFS 2014 :**

Un dossier synthétisant tous les éléments diffusés pour procéder au vote des documents budgétaires est distribué.

Le budget est l'acte administratif par lequel le conseil municipal approuve le montant des dépenses et des recettes proposé par Monsieur Le Maire pour l'exercice budgétaire.

Le Maire doit rendre compte annuellement de l'exécution du budget par la présentation du compte administratif.

De même, en vertu du principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable, le Percepteur de Bonneville tient également une comptabilité distincte de celle du Maire et établit le compte de gestion qui couvre la même période que le compte administratif et doit présenter les mêmes résultats.

Le Conseil Municipal doit approuver le compte de gestion du Percepteur de Bonneville, le compte administratif du Maire (en son absence) et le budget primitif présenté par le Maire.

## **COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL :**

**FONCTIONNEMENT 2014 :** Dépenses : 601 481,21 € / recettes : 954 872,88 €

**Excédent de fonctionnement : + 353 391.67 €**

**INVESTISSEMENT 2014 :** Dépenses : 567 176,58 € / recettes : 405 500,71 €

**Déficit d'investissement : - 161 675.87 €**

**Vote du compte administratif (M. le Maire sort de la salle comme le prévoit le code Général des Collectivités Territoriales): 12 pour + 1 abstention.**

## **COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET DE L'EAU :**

**FONCTIONNEMENT 2014 :** Dépenses 78 354.83 € / Recettes : 257 899,21€

**Excédent de fonctionnement : + 179 544,38 €**

**INVESTISSEMENT 2014 :** Dépenses 37395,85€ / Recettes : 44 980.80€

**Excédent d'investissement : + 7 584,95 €**

**Vote du compte administratif (M. le Maire sort de la salle) : 12 pour + 1 abstention**

**Vote du compte de gestion : 13 pour + 1 abstention**

**Vote du compte de gestion du budget Eau : 13 vote pour + une abstention**

### **3) AFFECTATION DES RESULTATS :**

#### **Budget Primitif 2015 :**

Considérant l'excédent de Fonctionnement de 2014 de 353 391. 67 € et le déficit en investissement de 161 675.87€, considérant les restes à réaliser de 10 187. 06 € en dépenses, il est décidé d'affecter l'excédent de 171 862. 93€ au compte 1068 investissement et l'excédent de 181 528.74 € au compte 002 fonctionnement reporté.

**Budget Principal : 2 abstentions, 12 pour**

#### **Budget Eau 2015 :**

Considérant l'excédent de Fonctionnement de 2014 de 179 544.38€ et l'excédent d'investissement de 7 584.95€, considérant les restes à réaliser de -13 800€ en dépenses, il est décidé d'affecter l'excédent de 6 215.05€ au compte 1068 investissement et l'excédent de 173 329.33 € au compte 002 fonctionnement reporté.

**Budget Eau : 2 abstentions, 12 pour**

### **4) BUDGETS PRIMITIFS 2015**

#### **➡ BUDGET PRINCIPAL :**

Section de Fonctionnement équilibré à 915 495,74 €

Section d'Investissement équilibré à 661 881,07 €

**En 2015 les recettes courantes seront en baisse, contrairement aux dépenses de fonctionnement qui devraient être en hausse, et notamment :**

- Frais de déneigement (prestation sous-traitée)
- Eclairage public (coût du contrat de la maintenance de la Régie d'Electricité de Thônes)
- Augmentation des prélèvements de l'Etat sur les recettes fiscales de la Commune (fonds de péréquation)
- Augmentation des charges salariales et patronales (loi de finances)
- Dotations aux amortissements qui ont doublé (pour anticiper la dépréciation des investissements)
- Indemnités des adjoints et du Maire (application du plafond légal depuis 2014)

M. Le Maire tient à souligner qu'il va renégocier les contrats d'assurance et de téléphonie.

**Une présentation des projets 2015 sont présentés par M. Laurent BADONE :**

- Reconstitution fonds de roulement : 90 000 €
- Acquisitions foncières : 70 000 €
- Bâtiments Communaux : 60 000 €
- Maison de Norcières : 54 000 €
- Matériel de transport : 30 000 €
- Dépenses imprévues : 28 080 €
- Colas : 26 678 €
- Poursuite du PLU : 20 000 €
- Travaux RET : 20 000 €
- Logements locatifs : 10 000 €
- Lancement projet des Auges : 10 000 €
- Pont/honoraires : 8 000 €
- Ecole renouvellement parc informatique : 7 000 €
- Ecole ID SYS (serveur + tableau) : 5 879 €
- Matériel de voirie : 5 000 €
- Signaux Girod : 4 000 €
- Reste à payer pour numérotation des rues + CICL : 3 780 €
- Décharge + syndicat du borne (frais d'étude) : 3 000 €
- ONF : 2 500 €
- Auvent église : 2 000 €
- Logiciel : 528 €

**Vote du budget Principal Primitif 2015** : 2 contre, 11 Pour, 1 Abstention

➔ **BUDGET EAU :**

Section de fonctionnement équilibré à 297 553,33€

Section d'Investissement équilibré à 296 182,61€

**Vote du budget EAU 2015** : 1 abstention et 13 Pour

**5) TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE**

**Malgré les difficultés financières actuelles de toutes les communes françaises, et après de nombreux mois de préparation budgétaire, le conseil municipal d'Entremont a décidé à l'unanimité de ne pas augmenter le taux des impôts locaux en 2015.**

Ainsi il maintient les taux de l'année précédente à savoir :

- Taxe d'Habitation : 19.55 % ;
- Taxe sur le Foncier bâti : 14.76 % ;
- Taxe sur le Foncier Non bâti : 99.84 % ;
- Contribution Foncière des Entreprises : 28.26 %

**6) FINANCEMENT DU RENOUVELLEMENT DES CANALISATIONS DU RESEAU D'EAU D'ENTREMONT**

Faisant suite à la campagne de recherches de fuites sur le réseau d'eau de la commune réalisée par l'entreprise ATEAU 74 en mars 2015 et au constat qui en découle, il apparaît clairement un très mauvais rendement sur les secteurs de distribution des Chars et de Norcières.

La moyenne autorisée de rendement se situe au minimum à 66 %.

L'unité de distribution les chars a un rendement de 21 % soit à peu près une perte de 134 m3/j

L'unité de distribution de Norcière a un rendement de 46 % soit à peu près une perte de 19m3/j

Il n'y pas de fuite recensée au niveau du secteur de la Pesse mais une canalisation datant de 1936.

Des travaux d'enfouissement des réseaux électrique et télécom sont prévus cet été, d'où l'intérêt de profiter du génie civil à partager avec la RET afin d'en réduire les coûts.

Un premier contact a été pris avec Profils Etudes, afin de leur confier la gestion des travaux. Leur tarif appliqué pour notre commune est de 4.9 % du montant total HT des travaux.

Un appel à projet a été lancé par l'agence de l'eau pour aider les communes à améliorer le rendement de leur réseau d'eau, ceci dans un souci de protection de l'environnement et d'économies d'eau.

Le syndicat mixte Départementale d'eau et d'assainissement (SMDEA) se tient à disposition des communes chaque année, pour les aider à financer leurs travaux d'eau en leur accordant soit une subvention de 30 % ou un prêt à taux 0%.

L'aide cumulée par ces deux organismes ne pourra pas dépasser 60 % du montant total des travaux.

### **ANALYSE FINANCIERE DES TRAVAUX :**

Un premier diagnostic de notre réseau a été réalisé par la régie départementale d'assistance en 2012. Afin de garantir la continuité du service, d'améliorer le rendement du réseau et la qualité de l'eau distribuée, un programme d'actions à mener est décliné sur 3 années.

#### **ANNEE 2015**

Une demande de subvention exceptionnelle pour attribution après commencement des travaux sera demandée auprès des 2 organismes précités.

**Coût :** La pesse : 25 200 € et le Pont Sud : 48 000 €, Cabinet d'études : 3600 € soit un total de 76 000 €

**Subvention escomptées : 30% soit 23 000€ ; reste à la charge de la commune : 53 800€**

#### **ANNEE 2016/2017**

Dossier appel à projets de l'Agence de l'Eau avec complément par le SMDEA

Montessuit : 216 000€ ; La Côte : 73 500€ ; Chez Tonnerre : 48 300 € et cabinet d'études : 16 560 €

**Soit un coût total de 354 360 €**

#### **Travaux réalisés par les agents municipaux :**

Télégestion Les Chars : 7820 €, stabilisateur de pression : 6000€ et unité de traitement : 16 000€

**Soit un coût total de 29820€**

Coût total de ces deux opérations (année 2016/2017) : 384 180 €

**Subvention escomptées : 60% soit 230 508 € ; reste à la charge de la commune : 40% soit 153 672 €**

Le coût total des travaux à la charge de la commune pour ces trois années sera de 207 472 € HT.

Selon le budget prévisionnel, nous avons une prévision de 123 800 € pour les travaux de 2015 et une provision de 100 000 € pour 2016.

Nous savons que nos programmes d'investissement sont étroitement liés à notre vente d'eau qui rapporte 100 000 €. Nos charges réelles sont à peu près de 45 000 €.

Nous pouvons estimer une provision de 50 000 € chaque année au budget investissement.

Ces dépenses seront renflouées sur les 4 prochaines années, voire 5 années.

Si le fond de roulement le permet, le recours à l'emprunt sera évité.

Pour une poursuite avec le cabinet d'étude Profil d'eau, le dossier doit être déposé avant le 31 mai.

**Vote pour la validation du plan de financement : 14 voix pour**

**Vote pour la demande de subvention à l'agence de l'eau et SMDEA : 14 voix pour.**

### **7) BAIL DES REMISES COMMUNALES SITUEES SUR LES PARCELLES 3 ET 6 SECTION C**

M. Jean-Marc Desvignes sort de la salle pour permettre le débat et le vote.

Baux de location établis entre la Commune et :

- Mme Catherine DUPARC, pour la superficie d'un garage de 15 m<sup>2</sup> placé sur la parcelle C6, pour la durée d'un an renouvelable tous les ans par tacite reconduction pour un loyer de 120 € annuel, révisable tous les ans en fonction de l'indice du coût de la construction. Aucune caution n'est demandée.
  - M. Jean-Marc DESVIGNES, pour la superficie d'un garage de 36 m<sup>2</sup> placé sur la parcelle C3, pour la durée d'un an renouvelable tous les ans par tacite reconduction pour un loyer de 240 € annuel, révisable tous les ans en fonction de l'indice du coût de la construction. Aucune caution n'est demandée.
- M. Jean-Marc DESVIGNES s'engage à maintenir en bon état et entretenir son garage ainsi que celui de Mme Catherine DUPARC.

**Vote pour les baux : 1 contre / 1 Abstention / 12 Pour.**

### **8) HORAIRES DE L'ECOLE POUR L'ANNEE 2015/2016**

La proposition de nouveaux horaires pour la rentrée scolaire est présentée au Conseil Municipal, suite à un avis favorable du comité de pilotage « rythmes scolaires » réuni le 5 février 2015 et sur délibération et vote à l'unanimité au conseil d'école du 5 mars 2015.

**Projets nouveaux horaires de l'école primaire Tom Morel :**

**Lundi, mardi, jeudi, vendredi :**

**Le matin : 8h30 – 11h30 / L'après midi : 13h15 – 15h30**

**Mercredi : 8h30 – 11h30**

En déplaçant les 15 minutes de T.A.P du matin et les 15 minutes de T.A.P actuellement inclus dans la pause méridienne, les nouveaux horaires permettront l'organisation de réels T.A.P en fin de journée sur 2 à 3 séances d'un total de 3 h.

Un projet Educatif Territorialisé (P.E.D.T) piloté par les élus en charge des affaires scolaires est actuellement en cours d'élaboration. Il précisera les modalités et articulations des nouveaux rythmes scolaires et activités périscolaires pour la prochaine rentrée.

L'ensemble des partenaires est associé à ce projet éducatif via le comité « rythmes scolaires ».

**Vote du changement des horaires scolaire pour l'année 2015/2016 : 14 voix pour.**

### **9) CERTIFICAT D'URBANISME SUR LA PARCELLE 83 SECTION C**

**CU 07411015X004 : PESSAY André : L'Envers :** Projet d'urbanisation de deux parcelles à urbaniser d'environ 1500m<sup>2</sup> chacune.

Ces 2 parcelles sont en zone bleue modérée avec un accès compliqué, terrain non viabilisé.

Avis du conseil municipal

**Vote pour une seule construction sur un terrain de 1000m<sup>2</sup> : 7 pour, 5 contre, 2 abstentions**

**Vote pour deux constructions sur chacun des terrains de 1500m<sup>2</sup> : 14 contre**

### **10) QUESTIONS DIVERSES :**

- Lecture du courrier de M. le Préfet reçu en mairie concernant son opposition à la construction des logements sociaux avec la SA Mont Blanc sous l'Abbaye (Cf. : courrier ci-joint) suivie d'un débat entre les conseillers

- M DESGRANCHAMPS a terminé son étude sur l'aménagement du site de l'Abbaye qu'il viendra présenter le lundi 4 mai à 18h00 en mairie.

- Une régularisation foncière des routes de Montessuit et du Néphy va être entreprise. L'intervention d'un géomètre sera programmée puis une enquête publique sera menée par la SAFACT.

- Le local des jeunes : L'APE demande d'utiliser ce local pour la préparation de leurs manifestations.

- Il est demandé à la commission « VIE SOCIALE » d'étudier cette demande.

- Un nettoyage des arbres cassés aux abords de l'Overan et sur les sentiers doit être envisagé.

- Lors des travaux d'enfouissement de la ligne 63000 volts, il faudra veiller à conserver le tracé de la bédrière notamment lors de son passage sous la route.
- La peinture des barrières du pont de Malvoisin, réalisée à l'été 2014, s'effrite ; Alpes Ouvrage qui a effectué les travaux, sera contacté.
- Les élections Régionales se dérouleront le 6 et 13 décembre 2015.  
Une demande de changement de bureau de vote sera demandée, la salle d'animation étant déjà prise les 2 week-ends.

M. Le Maire informe que M. Le Sous préfet de Bonneville nous rendra visite le 21 avril 2015 à 9h00.

Fin du conseil Municipal à 23H26.

A Entremont, le 17 avril 2015

Le Maire,

Christophe FOURNIER